



CONSTATATION DE NATURE FORESTIERE LIEE AU PACom



ECHELLE 1/2'000

Approuvé par la Municipalité d'Henniez

dans sa séance du 19 avril 2022

Le Syndic:



La Secrétaire:

Approuvé par le Conseil communal

Dans sa séance du 7 mai 2023

Le Président:



La Secrétaire:

Plan déposé au greffe municipal pour

être soumis à l'enquête publique

du 24 mai au 24 juin 2022

Le Syndic:



La Secrétaire:

Approuvé préalablement le Département compétent:

le 20 AVR. 2026

Le Cheffe du Département:



Entré en vigueur,

le 20 AVR. 2026

LEGENDE

-  Constatation de nature forestière selon relevé des lisières effectué en janvier 2021 avec l'inspecteur forestier
-  Lisière forestière selon le plan cadastral en vigueur figurée à titre indicatif
-  Décadastration de la nature forestière selon constatation effectuée en janvier 2021 par l'inspecteur forestier
-  Distance à la lisière selon art. 27 LVFo (10 mètres)

LEGENDE

-  Constatation de nature forestière selon relevé des lisières effectué en janvier 2021 avec l'inspecteur forestier
-  Lisière forestière selon le plan cadastral en vigueur figurée à titre indicatif
-  Décadastration de la nature forestière selon constatation effectuée en janvier 2021 par l'inspecteur forestier
-  Distance à la lisière selon art. 27 LVFo (10 mètres)

LEGENDE

-  Constatation de nature forestière selon relevé des lisières effectué en janvier 2021 avec l'inspecteur forestier
-  Lisière forestière selon le plan cadastral en vigueur figurée à titre indicatif
-  Décadastration de la nature forestière selon constatation effectuée en janvier 2021 par l'inspecteur forestier
-  Distance à la lisière selon art. 27 LVFo (10 mètres)

LEGENDE

-  Constatation de nature forestière selon relevé des lisières effectué en janvier 2021 avec l'inspecteur forestier
-  Lisière forestière selon le plan cadastral en vigueur figurée à titre indicatif
-  Décadastration de la nature forestière selon constatation effectuée en janvier 2021 par l'inspecteur forestier
-  Distance à la lisière selon art. 27 LVFo (10 mètres)

LEGENDE

-  Constatation de nature forestière selon relevé des lisières effectué en janvier 2021 avec l'inspecteur forestier
-  Lisière forestière selon le plan cadastral en vigueur figurée à titre indicatif
-  Décadastration de la nature forestière selon constatation effectuée en janvier 2021 par l'inspecteur forestier
-  Distance à la lisière selon art. 27 LVFo (10 mètres)

Replan

80

181

180

325

Plan de base établi conformément au plan cadastral fourni par le bureau
d'études NPPR Ingénieurs et géomètres SA

Mensurations cadastrales du 21 février 2022
Géodonnées © Etat de Vaud

Certifié conforme selon l'art. 15 RLAT par le géomètre breveté

le: 17 mai 2022

Joachim Nicod, ingénieur géomètre breveté

ECHELLE 1/2'000